

Domaine Communal - Rue de la Prévoyance - Aliénation d'une partie d'un terrain communal aux Époux BULLY et M. MARLIN

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les Époux BULLY et M. MARLIN, propriétaires d'un immeuble 6 ter, rue de la Prévoyance, ont manifesté leur intention d'acquérir une partie du terrain communal sis rue de la Prévoyance.

Cette aliénation de terrain apporterait une aisance à leur propriété comprise entre le Lycée Montjoux et d'autres immeubles. Il est donc proposé de céder en indivision une surface de 0 a 82 à détacher de la parcelle cadastrée section HW n° 87. La cession se fera moyennant le prix de 80 F le m² soit 6 560 F. Les frais d'acte seront supportés par l'indivision BULLY-MARLIN. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre à sa charge la réfection de l'entrée existante.

La recette de 6 560 F sera imputée au chapitre 922.210/76090.30100.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser la cession d'une partie d'un terrain communal sis rue de la Prévoyance aux conditions définies ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.